

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Mai 2016**

**OBJET :** Commune d'Allauch - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2016  
Modification du contrat départemental 2009/2011 passé avec la commune d'Allauch

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune d'Allauch pour les années 2016/2019,
- d'engager au titre de l'AP 2016 un montant de 10.275.000 €, correspondant à une dépense subventionnable globale de 17.125.000 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- d'allouer à la commune d'Allauch une subvention de 2.241.501 € sur un montant de travaux de 3.777.500 € HT, au titre de la tranche 2016 du programme pluriannuel 2016/2019, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'acter la modification du contrat départemental de développement et d'aménagement 2009/2011 passé avec la commune d'Allauch ramenant la subvention globale à 1.240.617 € pour une dépense subventionnable de 2.481.234 € HT, conformément à l'annexe 2 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec la commune d'Allauch la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet,

- de désengager au titre de l'AP Contrats 2010-10127 P un montant de 2.270.884 €,

- d'approuver les montants des affectations comme indiqués dans le rapport.

Cette action sera engagée au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016 – 10127V dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**ADOPTÉ**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse**

**Directrice par intérim**

**du Service des Séances de l'Assemblée**